

Communiqué du 31 janvier 2007

Vol de deux-roues : Deux poids deux mesures

Après « l'affaire » du vol du scooter d'un fils de Nicolas Sarkozy et le déploiement de moyens considérables pour le retrouver, la FFMC regrette qu'autant de pugnacité ne soit pas mis en œuvre pour retrouver les 85166 autres deux-roues dérobés l'année dernière, et dont seuls 10% sont retrouvés.

Par ailleurs, l'utilisation d'empreintes ADN, procédé qui devrait être réservé aux enquêtes criminelles, laisse entrevoir une dérive de l'utilisation à grande échelle du fichage génétique de la population pour des petits délits.

La FFMC lutte depuis 20 ans contre le vol moto, notamment par le biais de sa commission Stop Vol. Elle rappelle que le premier antivol reste la responsabilité du propriétaire, l'application de quelques conseils simples et de bons sens et l'utilisation d'un antivol recommandé NF/FFMC. Ces règles élémentaires de prudence n'ont pas été suivies dans le cas du vol précité, le scooter ayant été laissé sans antivol devant le domicile de son propriétaire.

La commission Stop Vol de la FFMC étudie et teste les antivols mécaniques sur le marché en toute indépendance et en lien avec de grands acteurs du marché (Assurances, AFNOR). Elle édite régulièrement des brochures sur l'utilité d'un bon antivol et les bonnes manières d'attacher et sécuriser son deux-roues en stationnement. Ceci a conduit à l'élaboration de la norme NF FFMC / AFNOR, seule vraie norme française en matière de qualité d'antivols.

Contacts Presse :

Philippe Leduncq : 06 85 13 34 10

France Wolf : 06 63 43 43 32